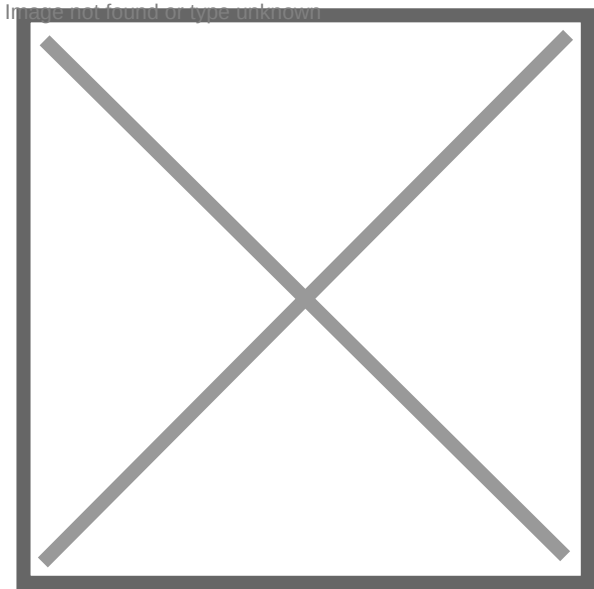




Succession d'une SCI frais deduits +30 ans après

Par **jibi7**, le **24/09/2013** à **13:29**

Bonjour

a la lecture d'un decompote de liquidation des derniers lambeaux (20 parcelles de friche , pre ou bois pour - de 20 000€ + de 30 ans apres que les autres biens maison et terres viticoles ait été vendues)

Ceci suite a des negligences du notaire (3 ou 4 se sont succedés) et des gerants de cette SCI familiale , du cadastre etc..13 ans apres la decision de mise en vente...

je decouvre avec stupéfaction qu'en plus un tiers du prix de la vente est deduit pour rembourser des "frais " (dont taxes) des avances a ceux la même qui ont généré ce gachis matériel et familial.Le plus beau étant la part servant à rembourser une "feue-gérante" décédée il y a plus de 5 ans célibataire dont la succession est réglée depuis longtemps vers ses soeurs.

Je croyais que les prescriptions pour ce genre de choses étaient passé à 5 ans .

Un mort sans ayant droits recueille t il dans sa tombe le fruit de ses erreurs et negligences ?

[smile33]